



## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

### Introduction :

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Elaboré par l'ordonnateur, le Compte Administratif doit correspondre au Compte De Gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement

Un compte administratif est établi pour chaque budget, soit un pour le budget principal et un pour chaque budget annexe.

### ➤ Budget Principal

#### A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 1. Les dépenses en 2018 s'élèvent à 1 027 462,29 € contre 1 011 730,20 € en 2017

###### a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 295 249,69 € contre 258 202,43 € en 2017. Cette variation de + 14,34 % est due essentiellement à un jeu d'écriture comptable :

Le poste « Assurance multirisque » est atténué en recettes (chap 77) par un remboursement suite à la renégociation des contrats

Les autres postes sont stables ou en très légère hausse concernant les postes d'entretien de véhicules et bâtiments

###### b. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses liées au personnel représentent 556 089,82 € contre 527 558 € en 2017, soit une augmentation de + 5,5 % due :

1. à l'emploi d'agents contractuels pour pallier les absences (arrêts de travail pour maladie ordinaire). Cette dépense est compensée par le remboursement du maintien de salaire versé aux agents en arrêt.
2. à l'augmentation de la contribution patronale au régime de retraite.

###### c. Autres charges de gestion courante (65)

Dépenses en légère diminution en 2018 (114 933,83 €) contre 125 768 € en 2018, dues en partie à la baisse de la contribution au profit du SIAT (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique).

Ce chapitre regroupe les indemnités de fonctions des élus ainsi que les contributions aux divers syndicats ainsi que les subventions versées aux associations communales (8 000 €).

###### d. Les charges financières (66 et 16)

Les charges liées aux emprunts se répartissent de la façon suivante :

| Emprunts                                  | 2017        | 2018           |
|---|-------------|----------------|
| Total des emprunts restant dus au 31/12/N | 1 575 004 € | 1 486 932,01 € |
| Annuité des intérêts                      | 60 043 €    | 61 1797,95 €   |
| Annuité du capital                        | 88 614 €    | 88 0722,90 €   |

##### 2. Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 1 407 205,78 € contre 1 367 731,42 € en 2017 soit une augmentation de + 2,886 %



**a. Le produit des services, Domaines et ventes diverses (chapitre 70)** s'élèvent à 115 179,30 € contre 116 400,67 € en 2017 (– 1,049%° - La vente des coupes de bois s'élèvent à 180 € contre 5 292 € en 2017 (peu de coupes de bois et de moindre qualité. Les autres postes affichent une stabilité.

**b. Les Impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018:

Taxe d'habitation : 12,97 %

Taxe sur foncier bâti : 18,97 %

Taxe sur foncier non bâti : 59,95 %

Le montant encaissé s'élève à 388 773 € €. Les autres taxes dont la taxe sur les pylônes électriques s'élèvent à 111 2018 €. Néanmoins, le total des recettes perçues est légèrement augmenté de l'essentiellement à des reliquats de l'exercice 2017.

**c. Les dotations et participations (chapitre 74)** perçues en 2018 s'élèvent à 422 461,71€ contre 439 795 € en 2017. Cette hausse relative s'explique par le versement de reliquats 2017.

**d. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)** concernent le revenu des immeubles qui restent stables (52 281,70 €) en comparaison avec l'exercice 2017 (52 215,35€) **L'excédent dégagé en 2018 (recettes – dépenses) est 379 743,49 € permet en partie le financement des investissements programmés en 2019.**

**B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**1. Les dépenses s'élèvent à 570 041,07 €** (dont de 24 932,69 € de dépenses engagées restant à payer) **contre 555 216,60 € en 2017.** Ces dépenses concernent principalement l'installation d'un distributeur de billets (35 700 €), les travaux de réfection de la façade de la mairie (90 267 €), l'aménagement de la bibliothèque dans les anciens locaux scolaires (142 418 €) et le solde des travaux de construction d'un centre de secours.

Les charges de remboursement du capital d'emprunts s'élèvent à 88 072,29 € contre 87 174,66 € en 2017.

**2. Les recettes d'investissement s'élèvent à 330 863,70 €** (dont 20 000 € de subventions restant à percevoir).

Dont :

- les subventions (Département et Etat) : 107 919 €
- Le Fonds de Compensation de TVA (remboursement pour partie de la tva N-2 : 26 194 €), la Taxe d'aménagement (taxe sur construction : 5 007 €)
- recettes restant à percevoir (20 000 €) correspondent aux subventions (Etat et Département) accordées mais qui seront versées à l'achèvement des travaux.

**La section d'investissement se solde par un déficit de 239 150 € mais largement couvert par l'excédent de fonctionnement dégagé (379 743,00 €).**

➤ **Budget Annexe Eau**

**A – Section d'exploitation**

**1. Les dépenses s'élèvent à 178 968,77 € dont :**



Dépenses réelles : 153 462,31 €

|   |             |
|---|-------------|
| Charges à caractère général :                                       | 25 325,29 € |
| Charges de personnel :  | 35 000,00 € |
| Atténuation de produits (taxes reversées à l'Agence de l'Eau) :     | 20 615,00 € |
| Autres charges de gestion courante (verst au budget assainissement) | 68 858,25 € |
| Charges financières   | 3 663,77 €  |

Dépenses d'ordre (amortissements) : 25 506,46 €

**2. Les recettes s'élèvent à 178 968,77 € dont :**

|                          |             |                       |
|--------------------------|-------------|-----------------------|
| Vente de l'eau :         | 59 569,48 € | (50 702,99 € en 2017) |
| Location des compteurs : | 34 248,58 € | (34 096,26 € en 2017) |

Les autres produits sont perçus au profit du budget assainissement et reversées (voir dépenses autres charges de gestion courante)

Report d'excédent cumulé des exercices précédents : 18 281,17 €

**La section d'exploitation se solde par un excédent d'exploitation de 11 626,30 €**

## **B – Section d'investissement**

**1. Les dépenses s'élèvent à 96 797,29 €** dont 11 922,48 € d'engagements de dépenses restant à régler ( Etude Patrimoniale).

|   |             |
|---|-------------|
| a. Acquisition de matériel d'exploitation :                             | 985,73 €    |
| b. Travaux : solde déferrisation – pose de compteurs de sectorisation : | 38 961,48 € |
| c. Remboursement capital d'emprunt :                                    | 8 523,62 €  |

**2. Les recettes s'élèvent à 343 099,88 €** et sont constituées :

|  |              |
|--|--------------|
| - Des subventions (Etat et Agence de l'Eau) perçues :      | 128 227,26 € |
| restant à percevoir :                                      | 39 731,20 €  |
| - Des opérations d'ordre (Amortissements) :                | 25 506,46 €  |
| - Du report de l'excédent cumulé des exercices précédents. | 149 634,96 € |

**La section d'investissement se solde par un excédent de 178 589,07 €**

## ➤ **Budget Annexe Assainissement**

### **A – Section d'exploitation**

**1. Les dépenses s'élèvent à 84 292,73 € dont :**

Dépenses réelles : 44 800,17 € (Electricité, acquisition petit matériel, charges de personnel et financières etc..)

Dépenses d'ordre (amortissements) : 39 492,56 €

**2. Les recettes s'élèvent à 223 446,45 € dont :**

|   |              |                       |
|---|--------------|-----------------------|
| - Redevance assainissement :                      | 54 888,02 €  | (50 925,45 € en 2017) |
| - Contribution communale (rejet eaux pluviales) : | 35 305 €     |                       |
| - Redevance pour modernisation des réseaux :      | 8 165,16 €   |                       |
| - Report des excédents cumulés :                  | 125 088,27 € |                       |

**La section d'exploitation se solde par un excédent d'exploitation de 139 153,72 €**



## **B – Section d'investissement**

1. **Les dépenses s'élèvent à 39 666 €** et concernent notamment :
  - Les honoraires relatifs à la l'étude patrimoniale : 35 052 €
  - Des travaux sur un poste de refoulement : 4 614 €
2. **Les recettes s'élèvent à 350 393,78 €** constituées :
  - des recettes d'ordre : 39 492,56 € (jeux d'écriture sur amortissements - dépenses de fonctionnement = recettes d'investissement)
  - du report de l'excédent cumulé des exercices précédents : 296 315,22 €
  - de subventions restant à percevoir : 14 586 €

**La section d'investissement se solde par un excédent de 310 727,78 €**

**Ces excédents permettront le financement d'investissement**

**à venir en limitant le recours à l'emprunt**

### ➤ **Budget Annexe Intervention Economique**

Ce budget retrace la comptabilité inhérente aux bâtiments commerciaux en location (boucherie, atelier relais, micro crèche).

## **A – Section de fonctionnement**

1. **Les dépenses s'élèvent à 5 868,99 €** dont :
  - Charges à caractère général : 5 155,17 €
  - Charges financières : 713,82 €
2. **Les recettes qui représentent le produit des loyers, s'élèvent à 36 817,56 €**  
**La section de fonctionnement se solde par un excédent de 21 228,79 €**

## **B – Section d'investissement**

1. **Les dépenses s'élèvent à** dont :
  - Remboursement du capital d'emprunt : 9 719,78 €

A noter que le prêt contracté en 2010 pour l'aménagement de la boucherie se termine en 2020.

  - Reprise du déficit d'investissement 2017 : 9 460,76 €
2. **Les recettes (12 783,90 €)** proviennent de l'excédent de fonctionnement 2016  
**La section d'investissement se solde par un déficit de 9 719,78 € compensé par l'excédent de fonctionnement 2017.**